

Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE - Septembre 2007 - Rédac chef: P. Le Scouëzec

La licence, une étape vers l'enseignement

En 2005, 2164 étudiants picards ont obtenu leur licence. Une majorité continue leurs études en master (60,4%), ce qui est beaucoup moins que la moyenne nationale (69,6%). La différence provient du fait qu'en Picardie, 23,2% des licenciés s'orientent vers l'IUFM, contre 11,8% au plan national. C'est, parmi toutes les régions, en Picardie que cette part est la plus élevée.

La Picardie engrange les aides agricoles

En 2006, la Picardie a perçu 5,4% des aides directes, essentiellement européennes, versées à l'agriculture. Cela représente un montant de 573 millions d'euros. Avec 190,6M€ et 187,7M€, l'Aisne et la Somme se situent aux 4^{ème} et 5^{ème} rangs des départements métropolitains les plus aidés, faisant de la Picardie, proportionnellement, la région la mieux dotée. L'Oise, avec 145,6M€, se classe au 23^{ème} rang. Par ailleurs, les aides indirectes à notre agriculture régionale sont estimées à 116 M€.

Le chiffre du mois

584 millions d'€ C'est le montant des exonérations de cotisations sociales dont ont bénéficié les entreprises de Picardie en 2006. Cela représente 11,7% des cotisations régionales dues en 2006. Ce montant ne cesse de croître depuis 2001 (+4% en 2006). 86% de ces exonérations concernent les mesures sur la baisse du temps de travail et les allègements sur les bas salaires. Pourtant, bien que représentant des cadeaux considérables aux entreprises, ces exonérations sont peu créatrices d'emplois, comme l'a souligné la Cour des comptes.

Contrat de plan : le grand bluff

Officiellement, le contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013, signé le 6 avril dernier entre le Conseil régional de Picardie et l'État, représente « un investissement mutualisé de plus d'un milliard d'euros pour les 7 ans à venir », ainsi que l'indique le texte. Chacun des partenaires s'était félicité d'un « bon compromis ». Mais à y regarder de plus près, la réalité n'est pas aussi rose que cela. Ainsi, au 15 juillet 2007, selon la délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), les engagements des collectivités autres que l'État et la Région sont loin d'être finalisés. En clair, le CPER picard n'est aujourd'hui que 646,8 millions d'euros sur 7 ans, repartis à peu près à égalité entre l'État (322,3M€) et le Conseil régional (324,5M€).

De plus, comparé aux autres régions, le montant que l'État prévoit de verser en Picardie s'élève à 170,9 euros par habitant pour toute la période, ce qui situe la Picardie en 18^{ème} position des régions métropolitaines, loin de la Corse (473,1€), du Limousin (323,2€) ou de la Haute-Normandie (238,2€), ou même de la moyenne nationale (183,6€ par métropolitain). Et cela ne tient pas compte des aides supplémentaires de l'État accordées à des zones interrégionales de massifs montagneux ou traversées par les grands fleuves, grâce à des contrats particuliers auxquelles, par définition, la Picardie ne peut prétendre.

Si l'on ajoute les engagements de la Région, le CPER picard est de 343 € par habitant, plaçant la Picardie toujours au 18^{ème} rang des régions françaises de métropole. Par conséquent, le CPER, tant vanté par l'État et l'exécutif du Conseil régional, non seulement ne se situe pas dans une perspective de rattrapage des retards de la Picardie, mais risque fort de les aggraver !

Le nombre de logements sociaux stagne

Au 1^{er} janvier 2006, le nombre de logements locatifs sociaux (conventionnés ou non, gérés par un organisme HLM ou équivalent) est de 132000 en Picardie ! Cela représente 3,1% du parc national et 17,7% des résidences principales de la région. Par sa proportion de logements sociaux (71 logements pour 1000 habitants), la Picardie se situe un peu au-dessus de la moyenne métropolitaine (69).

Les logements individuels constituent 21% du parc picard. D'autre part, le taux de logements sociaux non loués est deux fois plus faible qu'au plan national (0,5% contre 1,2%), alors que le taux de renouvellement des occupants des logements est plus élevé (11,6% sur l'année 2005 contre 9,8%). De même, les loyers sont, en moyenne en Picardie, de 2,57€ le m², ce qui situe la région au 12^{ème} rang national. Enfin, la Picardie est un des symboles du net ralentissement de la construction de ce type d'habitat : seuls 700 nouveaux logements ont été mis en location en 2005, ce qui ne représente que 0,5% du parc total picard (1,1% en moyenne nationale). Cela range la Picardie au dernier rang des régions métropolitaines !

Le pôle de compétitivité « Agro-ressources » s'éveille à l'Est

« Quand l'Europe du non alimentaire s'installe à Châlons-en-Champagne » titrent les médias pour évoquer les rencontres professionnelles marchandes des filières des agro-produits en France qui se déroulent fin août-début septembre dans le chef-lieu de la Champagne-Ardenne. Cette manifestation préfigure un salon international du non alimentaire en 2008, toujours à Châlons. L'objectif de cette réunion est clair : il s'agit de consolider « le leadership européen de toute une région qui a su prendre de l'avance en recherche et développement des bio-produits ». Et en conclusion, leurs organisateurs indiquent que ces initiatives s'inscrivent parfaitement dans le « sillon et la dynamique du Pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources ».

Sauf que, pourrait-on faire remarquer, ce pôle est commun à la Champagne et à la Picardie, qui brille par son absence dans cette présentation ainsi que dans l'initiative. A ceux qui pensent que ce n'est qu'un « oubli », nous conseillons la lecture de la Lettre de la DIACT (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) de l'été 2007 (n°187), qui publie une belle carte des pôles de compétitivité, situant le pôle Industries et Agro-Ressources en plein cœur de la Champagne. Et on ne peut accuser l'organisme de méconnaître notre région car le directeur de la DIACT n'est autre que P. Mirabaud, ancien préfet de Picardie !

« L'agroalimentaire picarde va-t-elle enfin bouger ? », disions-nous dans le numéro d'« *Economie picarde* » d'avril dernier, afin de tirer profit d'un domaine de développement prometteur. Cette alerte semble plus que jamais d'actualité.

Élections professionnelles La CGT gagne 5%

Dans un contexte de régression sociale généralisée et à un an des élections prud'homales, il est des chiffres qui ne peuvent pas faire plaisir au pouvoir actuel. Ainsi, en 2005, la CGT est devenue la première organisation syndicale lors des élections aux comités d'entreprise (CE) avec 22,5% des suffrages.

Ce résultat est à la fois la conséquence d'une progression du syndicat (+0,4%), alors que les effectifs de ses « bastions » (1^{er} collègue) diminuent, et d'un net recul de la CFDT (-2% à 20,6%). C'est la première fois depuis 1989 que la CGT passe en tête des listes syndicales lors des élections les années impaires, c'est-à-dire quand il n'y a pas d'élections à la SNCF.

En Picardie, le phénomène est encore plus accentué. La CGT obtient, en 2005, 30,3% des voix contre 25,2% deux ans auparavant. Cette progression de 5 points se fait au détriment de la CFDT, qui passe de 19,8% à 16,5%, et des non-syndiqués (de 24,3% à 21,4%).

C'est un résultat à mettre au profit de toutes les unions locales de la CGT qui mènent un travail de proximité et de suivi des salariés. C'est aussi une interpellation pour les pouvoirs publics et autres structures qui se veulent représentatives de la Picardie : comment, en effet, pouvoir parler de l'économie de notre région sans accorder pleinement sa place à un syndicat qui est le porte-parole d'un salarié sur trois en Picardie (30% aux élections de CE, 35% aux prud'hommes) et sans prendre en compte ses idées et propositions. De toute évidence, du chemin reste à faire pour cela devienne une réalité...

Agriculture Ca eut payé

Traditionnellement, l'été est une période où l'information est au ralenti. Aussi, on fait appel à certains « marronniers », c'est-à-dire des sujets journalistiques qui reviennent régulièrement. Les difficultés de production des agriculteurs, notamment liées à la météo, y figurent en bonne place. Cet été n'a pas fait exception. Pourtant, en ce domaine, peu de médias en ont profité pour signaler que ces « difficultés » avaient eu pour conséquence en 2006... de faire progresser le revenu moyen des entreprises agricoles françaises par actif non salarié (en clair, les agriculteurs non salariés) de 16% ! Cela fait suite, il est vrai, à une baisse de 2,7% sur la période 2002-2005.

La situation a été encore plus favorable pour les agriculteurs picards, puisque leurs revenus ont augmenté de 21% en 2005, après une stagnation (-0,1%) entre 2002 et 2005. Les principaux bénéficiaires sont, notamment, les céréaliers et cultivateurs d'oléagineux, dont le revenu net s'est accru de 35%. Les chefs d'exploitation de la Somme et de l'Oise ont connu une hausse moyenne de leurs revenus de 25 et 26%, ceux de l'Aisne se situant dans la moyenne nationale (+16%).

Rappelons que c'est aussi en Picardie, région de grandes exploitations, que les terres agricoles ont le plus de valeur au m². Par conséquent, on ne s'étonnera pas que l'agriculture picarde contribue « pleinement » au fait que la Picardie soit l'une des régions qui compte le plus d'assujettis à l'impôt solidarité sur la fortune (ISF) !